

N° 152

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

SÉANCE DU MARDI 20 MAI 1969

Deux heures de l'après-midi

PRIÈRE

M. Watson, du comité permanent des affaires indiennes et du développement du Nord canadien, présente le deuxième rapport dudit comité, dont voici le texte:

Conformément à l'ordre de renvoi du mardi 15 avril 1969, le Comité a étudié le Bill S-29, Loi concernant la production et la conservation du pétrole et du gaz dans le territoire du Yukon et les territoires du Nord-Ouest, et est convenu d'en faire rapport avec les modifications suivantes:

Article 5, paragraphe (1), retrancher aux lignes 1 et 2 l'expression «ne nomme au Comité que les personnes» et la remplacer par l'expression «nomme au Comité au moins deux personnes».

Article 6, à la ligne 39 de la page 4, retrancher le point à la fin de l'article, le remplacer par une virgule et insérer, immédiatement après les mots «au Canada», ce qui suit:

«toutefois, aucun membre qui est propriétaire d'actions émises par une compagnie qui participe à un stade quelconque de l'industrie pétrolière ou gazière au Canada ne peut voter lorsque le Comité est saisi d'une question afférente à cette compagnie.»

Article 13, paragraphe (1), retrancher tous les mots qui suivent le mot «loi», à la ligne 4 de la page 9, et les remplacer par ce qui suit:

«mais on ne peut tenter des poursuites pour une telle infraction qu'avec le consentement du Ministre.»

Un exemplaire des procès-verbaux et témoignages relatifs à ce Bill (*fascicules n° 19 à 21 et 23*) est déposé.

(Les procès-verbaux et les témoignages joints audit rapport sont enregistrés à titre d'Appendice n° 80 aux Journaux)